



Alizé, l'application smartphone gratuite pour accéder au « Réseau Alizé Liberté ».



VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous pour remplir le formulaire d'inscription et recevoir votre badge Alizé !

www.alizecharge.com

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

C'EST FACILE !

MODE D'EMPLOI :

1 Badgez votre carte Alizé ou utilisez l'application.

Pour charger votre véhicule, il suffit de géolocaliser la borne sur l'application Smartphone Alizé et de sélectionner « Réseau Alizé Liberté ».

Vous avez ensuite deux options : déverrouiller la borne avec votre badge Alizé devant le lecteur (si vous êtes abonné) ou sélectionner le point de charge et démarrer la session via l'application.

2 Branchez le câble que vous avez dans votre voiture, côté borne et côté véhicule.

La borne s'adapte à tout type de véhicule électrique avec une prise domestique 230V et une prise Type 2 pour chaque point de charge.



PRISE
TYPE T2



PRISE
DOMESTIQUE



2 points de charge accélérée sur chacune des bornes



22kVA par point de charge

3

Chargez. La LED du point de charge sélectionné passe en bleu. L'accès à la borne est verrouillé et sécurisé. Votre câble ne peut être débranché qu'avec votre badge.

À la fin du chargement, vous déverrouillez la borne avec le badge Alizé ou depuis l'application Smartphone. Le câble peut ensuite être débranché côté borne et côté véhicule.

Bornes électriques : 2h offertes à chaque charge de votre véhicule



OrleansMetropole
www.orleans-metropole.fr

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Orléans Métropole a constitué un réseau de **bornes de recharge électrique sur l'ensemble de son territoire**, dans le cadre du Plan Climat National et en lien avec sa politique de mobilité durable.

Ce service a été mis en place pour :

- faciliter l'usage des véhicules électriques en ville,
- développer leur utilisation et contribuer activement à la **réduction des émissions de CO2**,
- permettre l'**accès équitable** au service de recharge,
- assurer une **autonomie suffisante** aux conducteurs,
- renforcer l'attractivité des centres communaux et touristiques du territoire.

En 2018, une dizaine de bornes a été mise en service sur le territoire de la Métropole, avant un déploiement élargi à partir de 2019.

Sur la commune d'Orléans, ce projet a été subventionné par le **dispositif Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte**, en faveur de la transition écologique.



C'EST ÉCONOMIQUE !

2 HEURES GRATUITES DE CHARGE

Les 2 heures de charge offertes par Orléans Métropole permettent un rechargement significatif du véhicule. Au-delà de ces 2 heures, si vous laissez votre véhicule chargé à cet emplacement, vous serez prélevé d'un montant de 17 €*.

Cela permet d'assurer une bonne rotation du service en veillant à la disponibilité des bornes de recharge pour tous les utilisateurs de véhicules électriques.

Attention, **les emplacements** de recharge ne sont pas des places de stationnement, ils sont **réservés aux véhicules branchés**. Le stationnement est strictement interdit (enlèvement du véhicule par fourrière).

ABONNEMENT À 12€/AN

Cet abonnement permet l'acquisition d'un badge facilitant l'accès au rechargement, sur la totalité du réseau de bornes de recharge **Alizé** partout en France.

Plus d'infos sur : www.alizecharge.com



Astuce : À votre domicile, programmez la recharge de votre véhicule pour qu'elle s'effectue la nuit. Vous éviterez ainsi de surcharger le réseau en période de pointe (le matin et entre 18h et 20h).



C'EST PROPRE !

Les véhicules électriques **n'émettent pas de polluants lorsqu'ils circulent**.

Ainsi, ils ne contribuent pas à la pollution de l'air.

Silencieux, les véhicules électriques apportent plus de confort aux usagers et de calme aux riverains.

Avec une autonomie qui ne cesse de s'accroître et des prix à la baisse, ils sont les véhicules de demain.

* En complément des alternatives à la voiture individuelle (marche à pied, vélo, covoiturage ou bus et trams Tao), les véhicules électriques mais aussi gaz et hydrogène permettent de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

CARTE DES BORNES PUBLIQUES



- Borne accessible
- Borne en cours de déploiement 2018-2019
- Borne accessible courant 2019 (emplacement à préciser)
- Borne accessible courant 2019 (bornes à usage mixte dont un point de charge est réservé aux bus Tao)

Pour toute demande ou pour signaler un dysfonctionnement :

0 805 02 14 80 ou info@alizecharge.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les véhicules propres peuvent **stationner gratuitement** sur voirie à Orléans (limité à 1h30, puis tarif horaire classique) !

Plus d'infos sur :

www.stationnement-orleans.fr



CHIFFRES CLÉS

Plus de **7 000** bornes électriques installées en France et ouvertes au public

Environ **22 500** points de charge installés en France

Au moins **30 000** véhicules 100% électriques vendus en 2017

+ 13 % pour les ventes de véhicules 100% électriques en 2017

48 % des français envisagent l'achat d'un véhicule 100% électrique contre 45% pour les véhicules diesel

+ 67 % pour les ventes de véhicules hybrides rechargeables en 2017

Source : Avere France / Citeve